

**ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT**  
**URBANISME**  
M. G. Van Goidsenhoven  
Echevin du Développement de la Ville  
Département Urbanisme  
Place du Conseil, 1  
**B - 1070 BRUXELLES**

V/réf. : 48280  
N/réf. : GM/KD/AND-2.189/s.539  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 15. Réaffectation d'une maison unifamiliale en 3 logements et un rez-de-chaussée commercial.  
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 04/06/2013 sous référence, réceptionnée le 14/06, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 26/06/2013.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de la maison communale d'Anderlecht. Elle vise le réaménagement d'une maison unifamiliale en trois logements ainsi qu'un commerce au rez-de-chaussée. Aucune modification extérieure ou de volume n'est prévue.

Les interventions ont un impact limité sur le bien protégé à proximité. Elles constituent davantage un enjeu sur le plan urbanistique que patrimonial. Dans ce cas de figure, la CRMS demande d'être particulièrement vigilant au respect strict des prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appelle la demande.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans  
- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (par mail : Mmes Fr. Cordier, M. Muret, L. Leirens, N. De Saeger, MM. H. Lelièvre et Ph. Piéreuse).